



Marcheurs de la Région du Lion d'Angers
BOURGEON Isabelle
1 passage du charron
49460 ECUILLE
06 83 37 42 78

Isabelle.bourgeon49@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue
des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
contrat. n° 4000716162 /0



Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

fédéral du Séjour : FR014931



NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR ET RANDONNEES 5 JOURS/4 NUITS en NORMANDIE A ASNELLES - Côte d'Opale

Du Vendredi 11 Octobre 2024 au Mardi 15 Octobre 2024
Village Vacances CAP France LES TOURELLES
Avenue de la libération 14960 ASNELLES

Découvrez la Normandie entre terre et mer avec ce séjour aux plus beaux panoramas ! Entre les célèbres plages du Débarquement, leur littoral exceptionnel, la Suisse normande, terre atypique avec des paysages d'alpage, venez prendre un grand bol d'air chez les Vikings.

Le Village Vacances à taille humaine avec ses salles de restaurant panoramique sur la mer et sa terrasse extérieure est équipé de TV, WIFI piscine et de chambres de 1 à 2 personnes.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2024/2025 avec licence IRA ou FRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée 2024/2025 avec licence IRA ou FRA, ou d'un titulaire du « Pass- Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 36 au maximum avec un minimum de 33

Déplacements : Transport A/R et déplacement sur place par car Grand Tourisme (transport Voisin)

Les participants, munis de leur pique-nique pour le vendredi midi 11 octobre, sont attendus sur le parking du collège Georges Gironde à Segré à 6h45 (départ 7h) et place du champ de foire au Lion d'Angers à 7h (départ 7h15)

HEBERGEMENT ☺

L'hébergement sera assuré en formule pension complète au Village Vacances CAP France LES TOURELLES à ASNELLES Avenue de la libération accueil@lestourelles-vacances.com, 02 31 51 19 44

Pension complète **du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 5, pension complète avec pique-nique le dimanche 12 et le mardi 15 octobre.**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



PROGRAMME

<Les randonnées seront de 7 à 12 km adaptées au mieux (suivant capacité de chacun), nous découvrirons le patrimoine (historique, artisanal).

Villes Sées, Bayeux, le port-en-Bessin, une cidrerie, le cimetière Américain de Omaha Beach, Plages du débarquement, pointe du HOC.

Fin de séjour, à l'issue de randonnées (adaptées) en Suisse Normande.

Retour le 15 vers 19h45 au Lion et 20h à Segré

COÛT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **570 €** par personne, en pension complète, en chambre double (supplément chambre individuelle 17€ la nuit soit 68€ pour le séjour, nombre limité).

Ce prix comprend :

- La pension complète en chambre double
- Le transport A/R + déplacements sur place
- L'accompagnement des randonnées
- Visites cidrerie- visite guidée de la ville de Bayeux avec la Cathédrale, le quartier médiéval et le musée de la tapisserie
- lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni et ménage fait en fin de séjour
- la taxe de séjour et frais immatriculation tourisme
- Cotisation d'adhésion à l'association les Tourelles CSF Caen

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

ATTENTION :

Les **pré-inscriptions** sont ouvertes à compter du **1^{er} mars 2024** en envoyant votre coupon de pré-réservation à

Mme BOISRAME Dominique 1 place du pré des roches 49220 LE LION D'ANGERS. Tel 06 88 91 14 22.

Mail : dd.boisrame@orange.fr

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de **50 €** (chèque à l'ordre de l'Association des Marcheurs de la région du Lion d'Angers). Clôture des pré-inscriptions le **15/04/2024**

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au **16/04/2024** En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra retenue après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **50 €** à la pré-inscription. Date limite **15/04/2024**

1^{er} acompte **130..€** avant le **01/05/2024**

2^{ème} acompte **130.€** avant le **15/06/2024**

3^{ème} acompte **130.€** avant le **01/08/2024**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



Solde du séjour **130.€** avant le **01/09/2024**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT(1) seront systématiquement dues.

Tous ces règlements y compris les assurances doivent être faits à l'ordre de l'Association des Marcheurs de la Région du Lion d'Angers et envoyer à Mme BOISRAME Dominique 1 place du pré des roches 49220 LE LION D'ANGERS

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation **plus de 90 jours** avant le début du séjour : Les frais d'annulation s'élèvent à **30%** du montant du séjour
- Annulation entre **89 jours et 30 jours** avant le début du séjour : Les frais d'annulation s'élèvent à **55%** du montant du séjour
- Annulation **entre 29 jours et le début du séjour** : L'intégralité de la facture est due.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée le **samedi 27/04/ 2024 à 10h00** au complexe st Exupéry au Lion d'Angers. À cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FF Randonnée valide avec assurance ou d'un Pass-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les frais d'immatriculation tourisme ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des frais d'immatriculation tourisme et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

-
- (1) EIT extension de l'Immatriculation tourisme
UEIT utilisation de l'Immatriculation tourisme